



Numéro 0 (mai 2018)

ÉDITO

« Il est constitué une association française destinée à défendre les principes énoncés dans les Déclarations des droits de l'homme de 1789 et 1793, la Déclaration universelle de 1948 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme [...]. » – Article premier des statuts de la LDH

SOMMAIRE :

1) Actu nationale (pages 2-3)

3) Dates et événements (page 4)

2) Actu locale (pages 3-4)

4) Histoire de la LDH épisode 1 : la fondation (pages 4-5)

ACTU NATIONALE

Voici une sélection des prises de positions de la LDH nationale sur l'actualité de ce mois de mai :

[Lutter contre l'homophobie et la transphobie : une ardente nécessité](#)

Le 17 mai, Journée internationale de lutte contre les LGBTphobies, commémore la suppression en 1990 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de l'homosexualité de la liste des maladies mentales. La Ligue des droits de l'Homme (LDH) participe pleinement à ce combat pour les droits de chacune et de chacun, quelle que soit son orientation sexuelle.

La situation reste intolérable dans les plus de soixante-dix pays qui continuent à pénaliser les relations entre personnes du même sexe et est très dangereuse dans certains pays qui vont jusqu'au bout de la criminalisation : procès, châtements corporels, peine capitale. La LDH s'est adressée régulièrement au gouvernement français pour qu'il intervienne auprès des dirigeants des Etats concernés et montre sa condamnation de ces pratiques et de ces comportements archaïques.

En France même, la LDH constate que cinq ans après la loi ouvrant le mariage pour les couples de même sexe, les agressions LGBTphobes restent courantes. Les dispositions prises par le gouvernement et l'action de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) pour une plus forte implication des pouvoirs publics, ne semblent pas encore avoir atteint leur objectif.

Les récentes publications de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) ou du Défenseur des droits témoignent, par ailleurs, des nombreux champs où l'égalité des droits reste à conquérir. La LDH attend du gouvernement qu'il mette notamment en œuvre une promesse du candidat Macron : l'ouverture de l'assistance médicale à la procréation (AMP) pour les femmes seules et les couples de femmes.

La LDH constate aussi que les politiques mises en œuvre par le gouvernement contre les migrants tendent à aggraver la situation des étrangers qui fuient leur pays en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre et fait peser des risques graves sur les droits de nombreuses personnes venant se réfugier en France pour vivre leur vie privée comme elles l'entendent. Le projet de loi pour une immigration maîtrisée et pour un droit d'asile effectif, en rendant plus difficiles les demandes d'asile ou les recours, ne fera qu'empirer une situation déjà peu glorieuse.

La LDH, fidèle à sa mission, poursuivra son combat pour assurer l'égalité et l'effectivité des droits, partout, pour tous et pour toutes. Tout en continuant à apporter conseils et assistance aux personnes discriminées (étrangères ou non), la LDH appelle à faire de la journée du 17 mai une journée de solidarité avec les personnes LGBT pour leurs droits. Elle poursuivra son œuvre d'éducation populaire en se joignant à la marche des fiertés et en participant à la réussite des GayGames 2018.

Paris, le 16 mai 2018

[21 mai 2018 – Tribune collective « Nous soutenons les 3 de Briançon : oui à l'asile, non à la loi Collomb » publiée dans Politis](#)

Tribune signée par Malik Salemkour

Cet appel, à la suite de la pétition initiée par Erri De Luca et signée par Pouria Amirshahi, directeur de Politis, déclare illégitime la loi incriminant le secours aux migrants en danger, en mer comme sur terre.

Nous serons tous une « bande organisée » autour des militant.e.s de la Solidarité.

Le 21 avril les militants d'un groupe d'extrême-droite suprémiste « Génération Identitaire », a mis en scène au col de l'Echelle (05) une opération de « blocage des frontières » entre la France et l'Italie, interdisant l'accès à des personnes épuisées par un trajet en montagne, les mettant ainsi potentiellement en danger. Cette action fut largement diffusée sur les réseaux sociaux à renfort de commentaires xénophobes

Le lendemain, une manifestation de 150 habitants des vallées frontalières, engagés dans la solidarité concrète avec les migrants transitant dans cette région, traversent symboliquement la frontière de Clavière jusqu'à Briançon, pour protester contre la militarisation de la frontière et la non prise en charge des personnes mineures ou en demande d'asile par les autorités. La gendarmerie française effectue alors 6 interpellations arbitraires. Trois personnes seront relâchées et trois autres sont en liberté provisoire, en Savoie et à Marseille. Elles sont poursuivies pour « avoir par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée irrégulière en France de plus d'une vingtaine d'étrangers, avec cette circonstance que les faits ont été commis en bande organisée », elles risquent selon la loi française jusqu'à 10 ans de prison, assortie de 750 000 euros d'amende.

Le jugement a été renvoyé au 31 mai 2018.

À travers cette accusation, c'est la solidarité humaine et toute forme d'assistance y compris à personnes en danger qui est ainsi considérée comme un délit passible de prison de très longue durée mais c'est aussi le déni pur et simple du droit d'asile et donc de séjour, lequel est une obligation conventionnelle de la France.

Devant une telle répression et atteinte à la conscience humaine nous sommes et nous nous sentons tous des montagnards, nous accompagnons depuis des siècles ceux qui doivent impérativement traverser la frontière pour se mettre à l'abri, protéger leur vie et leur liberté. Les montagnes par leurs innombrables sentiers nous aident.

Nous continuerons à le faire. Nous revendiquons notre aide comme légitime. Nous déclarons illégitime la loi qui nous incrimine, parce que contraire à la fraternité et au devoir universel des hommes au secours d'autres hommes en détresse. En mer comme sur terre : nous déclarons que nous continuerons à porter secours à ceux qui ont besoin de nos sentiers.

Personne n'est clandestin. Dans nos montagnes, il n'y a que des hôtes de passage. Cet appel est signé en Italie et en Suisse comme en France.

Cette hospitalité, nous nous rassemblerons pour la réaffirmer en même temps que notre soutien aux trois inculpés de Briançon, le dimanche 27 mai, à partir de [15h30, place de la République](#) à Paris.

Secret des affaires : Un accord en catimini sur le dos de nos libertés

Communiqué de la Coalition Stop secret des affaires dont la LDH fait partie

La Commission mixte paritaire (CMP) s'est prononcée jeudi 24 mai sur la proposition de loi « Secret des affaires » portée par le député Raphaël Gauvain. Les députés et les sénateurs (LR et LREM) se sont mis d'accord sur un texte proche de celui élaboré par l'Assemblée nationale.

Aucun des amendements proposés par notre coalition pour protéger les libertés n'a été retenu, contrairement aux engagements pris par l'Elysée.

Pourtant, plus de 550 000 citoyens ont signé une pétition dénonçant ce projet de loi et le 16 avril 52 organisations et 23 SDJ ont interpellé le président de la République.

Les parlementaires ont ainsi manifesté leur refus de circonscrire l'application du texte au vol d'informations dans un but de concurrence déloyale. Raphaël Gauvain et le gouvernement ont, au contraire, privilégié une application la plus large possible du secret des affaires.

Ainsi :

- La définition large et floue du secret des affaires permettra aux entreprises de retirer l'essentiel des informations sur leurs activités du débat citoyen
- Les lanceurs d'alerte devront faire la preuve de leur bonne foi devant les tribunaux
- Les représentants.e.s du personnel pourront être poursuivis pour avoir diffusé des informations aux salarié.e.s
- Des organes de presse pourront être poursuivis devant des tribunaux de commerce pour avoir révélé des secrets d'affaires
- Les salarié.e.s pourront voir leur mobilité réduite avec l'interdiction d'utiliser leurs savoirs et savoirs faire, considérés comme des secrets d'affaires
- Les délais de prescription longs et mal définis permettront des poursuites 5 ans après la révélation de secrets d'affaires

Cette loi permettra aux entreprises de poursuivre toute personne ayant obtenu ou révélé des informations sensibles. Ce texte porte gravement atteinte au droit d'informer et d'être informé des citoyens français, en privant de source les journalistes et en privilégiant de facto l'autocensure.

Il met en danger l'équilibre démocratique et constitutionnel de notre pays en érigeant le secret des affaires en un principe général et en reléguant la liberté d'information au rang de simple exception.

Alors que la proposition de loi sera soumise au vote final des parlementaires dans le courant du mois de juin, nous les interpellons solennellement : ne votez pas ce texte en l'état, ne laissez pas les entreprises dicter l'info !

ACTU LOCALE

Le 1er juin 2018, la Ligue des droits de l'Homme de Dijon sera présente aux côtés d'autres associations dijonnaises pour accueillir la marche Roya Citoyenne qui fait une halte à Dijon. Voici le communiqué de la LDH reprenant les informations majeures sur cet événement :

• Accueil à Dijon le vendredi 1er juin : 3 points de rencontre •

- Départ de l'étape à 8h50 de la gare de Nuits Saint Georges,

- Arrivée à Chenôve chemin du Bas du Clos vers 16h30, étape à Chenove

- Accueil à Dijon à 18h place Wilson avec animation musicale et artistique (tous les talents sont invités à s'exprimer), casse-croute, informations des marcheurs et sur l'actualité des actions pour et avec les migrants en Côte d'Or

Toutes celles et ceux qui se sentent solidaires ou intéressés à débattre, à rencontrer les marcheurs sont invités à se joindre aux différents moments de leur choix

Une marche solidaire de plus de deux mois...L'Auberge des Migrants, avec La Roya Citoyenne, Défends ta Citoyenneté (D.T.C.) et de très nombreux citoyens, associations, ONG, collectifs, organise une longue marche, du 30 avril au 8 juillet 2018

... de Vintimille et la Roya à Calais et Douvres ...La Marche joindra la frontière franco-italienne à la frontière franco-britannique, deux frontières bloquées, l'une pour tenter d'empêcher les migrants d'entrer, l'autre pour les empêcher de sortir !

...pour l'accueil des migrants ...La Marche Solidaire vise à demander un véritable accueil des migrants. Le gouvernement actuel les refoule à la frontière, les laisse dans la rue, les décourage de rester, en détruisant les abris, refuse d'examiner la demande d'asile des « dublinés », rejette de nombreux mineurs isolés en leur déniaient leur minorité, expulse, y compris vers des pays en guerre et des dictatures. A travers la future Loi Immigrations et Asile, l'état s'apprête à aggraver la situation des migrants et à favoriser leur expulsion.

... contre le blocage des frontières...La Marche vise à protester contre le blocage des deux frontières, blocage inefficace, inhumain et coûteux, qui oblige les migrants à prendre des risques énormes et enrichit les passeurs. Les migrants arrivant dans l'Union Européenne doivent pouvoir demander la protection de l'état européen de leur choix.

...**contre le délit de solidarité**...La Marche Solidaire s'élève contre le délit de solidarité : au lieu d'encourager les citoyens à accueillir, à aider les migrants à s'abriter, à se nourrir, à se poser pour envisager leur avenir, l'état arrête, inculpe, condamne ces citoyens.

... **pour collecter des fonds et susciter des donations en nature pour aider les migrants**...La Marche solidaire permettra de mettre en valeur les actions menées dans 60 villes-étapes, de collecter des fonds, de susciter des collectes de matériel, au bénéfice des actions à Calais et Grande-Synthe, dans la vallée de la Roya et dans d'autres localités.

... **de façon colorée, gaie et ouverte**...La Marche sera l'occasion de rencontres, d'échanges. Rassemblements, cortèges, repas, concerts, animations diverses, seront mis sur pied, dans un esprit festif, coloré, joyeux et ouvert au dialogue.

... **60 étapes, toutes organisées avec l'aide de relais locaux, toutes différentes** ...30 à 50 marcheurs parcourent chaque étape. Les marcheurs invitent les citoyens solidaires à les rejoindre à l'entrée des villes-étapes. Le cortège se rendra dans un ou des lieux symboliques.

Accueil organisé par : **Collectif de soutien aux demandeurs d'asile et migrants** : ACAT Dijon / Action Catholique Ouvrière / AFRANE Bourgogne/AGIRabcd 21/Amis de la Confédération Paysanne/ Amnesty International Dijon /Association des Paralysés de France/ ATTAC 21 / ATMF Dijon / CFDT 21 / CGT 21 / Club Unesco Dijon/CCFD Terre Solidaire/CLCV /CNT 21 /Collectif du lycée d'accueil inter-national du Castel/Confédération Paysanne/ CSF / Espace Autogéré des Tanneries / Euphorbe en Illabakan / FCPE / FSU 21 / LVN personnalistes et citoyens / Ligue des Droits de l'Homme / MAN /Mouvement de la Paix/ MRAP / Pastorale des Migrants / RESF 21 / SAF /SNES FSU/ SOS Refoulement / SOS racisme / Solidaires / Solidarité afghane /Sud santé sociaux/ UJFP / UNEF/ Tends la Main / Urgence Solidaire **Collectif soutien asile nord 21**:Amnesty international – CCFD Terre solidaire – Emmaüs Planay – Ligue des droits de l'Homme, sections de Châtillon sur Seine et Montbard Auxois – MJC André Malraux – RESF – Secours catholique – Représentants des enseignants du collège Pasteur de Montbard **Associés**:Ligue de l'Enseignement -AIDES

DATES ET ÉVÉNEMENTS

30 mai : conférence co-organisée par la Ligue des droits de l'Homme et le Cercle Condorcet sur le thème des services publics (à partir de 18 : 30 à la Bourse du Travail, 17 rue du Transvaal)

1er juin : Journée d'accueil de la Marche Roya citoyenne à Dijon (cf actu locale pour + d'infos)

9 juin : journée SOS Refoulement à la salle Devosges, Dijon (16 : 00 – 24 : 00)

HISTOIRE DE LA LDH ÉPISODE 1 : LA FONDATION

La ligue des droits de l'Homme est née en 1898, dans un contexte de grandes tensions politiques. En effet, c'est un fait divers, devenu historique, d'ampleur nationale qui va donner directement naissance à la Ligue des droits de l'Homme ; il s'agit de l'affaire Dreyfus. Ce dernier, capitaine juif d'origine alsacienne, est soupçonné d'avoir révélé des informations classées secret-défense aux Allemands, alors ennemis de la France depuis la guerre franco-prussienne de 1870. Après un procès expéditif mené par la justice militaire en 1894, Dreyfus va être jugé coupable, dégradé et condamné à une peine de bague à perpétuité sur la célèbre Île du Diable.

Alors que beaucoup pensaient que l'affaire était réglée, le colonel Picquart, un des supérieurs du capitaine Dreyfus, découvre le véritable coupable, un officier du nom de Esterhazy connu pour ses mœurs légères et ses soucis d'argent. Malgré les preuves révélées par le colonel Picquart, le tribunal militaire refuse de réviser son jugement, acte qui porterait atteinte à toute l'institution militaire. En outre, le fait que Dreyfus soit supposément juif convient parfaitement à l'armée, aux hommes politiques et aux intellectuels, dans un contexte de profond antisémitisme, attisé notamment par le journaliste et pamphlétaire antisémite d'extrême-droite, Édouard Drumont et son virulent pamphlet, *La France juive*.

Néanmoins, cette obstination de l'armée à maintenir ce jugement et même à prononcer l'acquittement du véritable coupable va provoquer un profond scandale dans la société française et des voix vont bientôt s'élever pour défendre l'honneur du capitaine Dreyfus et protester contre l'armée et son soutien tacite à l'antisémitisme. Le camp de ceux que l'on va appeler dreyfusards est né. La figure de proue de ce rassemblement hétéroclite est le célèbre écrivain Émile Zola. Ce dernier, dans le journal *L'Aurore*, journal de tendance républicaine radicale possédé par Clemenceau, va publier en 1898 une lettre ouverte en direction du président de la République française, Félix Faure, intitulé « J'accuse ». Ce vibrant appel de Zola va encore plus souder l'opinion autour du capitaine Dreyfus et donner naissance à la figure des intellectuels engagés auprès de causes politiques ou sociales.

C'est dans ce cadre qu'un certain Ludovic Trarieux, sénateur de la Gironde, révolté par l'arbitraire de la justice militaire et l'antisémitisme de la société française, va fonder cette même année la Ligue des droits de l'Homme, association qui aura pour but de défendre les droits de l'Homme, tant ceux de 1789 que ceux de 1793, partout où ils sont menacés. L'association, d'abord relativement informelle, est ensuite reconnue officiellement à la suite de la loi Waldeck-Rousseau de 1901, du nom du président du Conseil des ministres français à l'origine de la loi. Depuis cette loi, toute personne peut s'associer à d'autres sans avoir besoin d'autorisation préalable. Finalement, du fait notamment de la mobilisation de la Ligue des droits de l'Homme, le capitaine Dreyfus est gracié par le président de la République Émile Loubet et réintégré dans l'armée en 1906, douze ans après le début de cette affaire.

Au départ, orientée uniquement dans un objectif de défense des libertés individuelles, la Ligue va progressivement prendre en compte la défense des droits sociaux qui va devenir un autre de ses combats majeurs comme nous le verrons dans un prochain numéro.